

CHARTRE SERVICE SANITAIRE

5^{ème} Année de Pharmacie 2024 - 2025

Cette charte a pour objet de :

- formaliser l'engagement et les devoirs de l'étudiant dans le cadre du service sanitaire
- organiser administrativement les interventions des étudiants

Lors de ses interventions, l'étudiant en service sanitaire s'engage :

- à garder une posture neutre et éducative,
- à développer sa capacité d'écoute et à ne pas faire référence à ses expériences personnelles,
- à respecter le principe de neutralité religieuse et, notamment à arborer une tenue neutre.

Avant et après ses interventions, il doit s'engager à respecter un certain nombre de principes :

- la convention de stage doit être **complétée en ligne par groupe d'étudiants** : compléter tous les champs et préciser les dates par journée ou demi-journée et non pour une période ;
- la convention de stage doit être **transmise, dans un délai imparti par la scolarité, à l'enseignant responsable de la thématique pour signature puis** à la gestionnaire scolarité de votre filière, afin de pouvoir la soumettre à la signature du doyen **avant la réalisation des interventions** ;
- les actions de prévention se déroulent sur des **jours précis stipulés sur la convention de stage**. Une absence d'une demi-journée ou d'une journée sera acceptée pour les rendez-vous relatifs à l'organisation des actions de prévention avec l'organisme d'accueil ;
- les responsables hospitaliers doivent être **informés des absences au plus tôt**, et ce dès que l'étudiant a connaissance des dates (fournir une copie de la convention justifiant les absences) ;
- lorsque les interventions sont prévues le matin ou l'après-midi, les absences ne peuvent avoir lieu que par demi-journée et non par journée entière ;

A l'issue de l'action de prévention, le groupe d'étudiants doit :

- compléter **le compte-rendu d'intervention**,
- faire remplir **la fiche d'appréciation de l'action de prévention** par l'établissement d'accueil.

Ces deux documents sont à transmettre impérativement à la gestionnaire scolarité de votre filière dans les deux semaines qui suivent l'action de prévention.

L'étudiant s'engage à respecter cette charte et a conscience qu'en cas de non-respect la validation de l'UE « Service sanitaire » pourra être remise en cause.

Fait à _____, le _____

Signature de l'étudiant